

Chapitre : « Quels sont les processus sociaux qui conduisent à la déviance ? »

Objectif d'apprentissage traité

« Comprendre que la déviance et/ou la désignation d'un acte comme déviant se définissent comme une transgression des normes et qu'elles revêtent des formes variées selon les sociétés et, en leur sein, selon les groupes sociaux ».

A. Qu'est-ce que le harcèlement de rue ?

Q1. Qu'est-ce que le harcèlement de rue ?

Q2. Pourquoi a-t-on choisi ce sujet ?

Q3. D'après vous, le harcèlement de rue a-t-il toujours existé ?

Q4. Qui sont les auteurs et les victimes de ce phénomène ?

Q5. Dans quel(s) lieu(x) ? A quel(s) moment(s) de la journée ?

Q6. Quelles peuvent être les conséquences du harcèlement de rue du côté des victimes ?

B. Le harcèlement de rue a-t-il toujours été considéré comme un problème ?

Document 1 – [Les dragueurs \(1959\)](#)



J.-P. Mocky, Les Dragueurs, 1959 [extrait, 0:00–3:50]



Q1. Comment agissent les personnages dans le film (que ce soit du côté des hommes et des femmes) ?

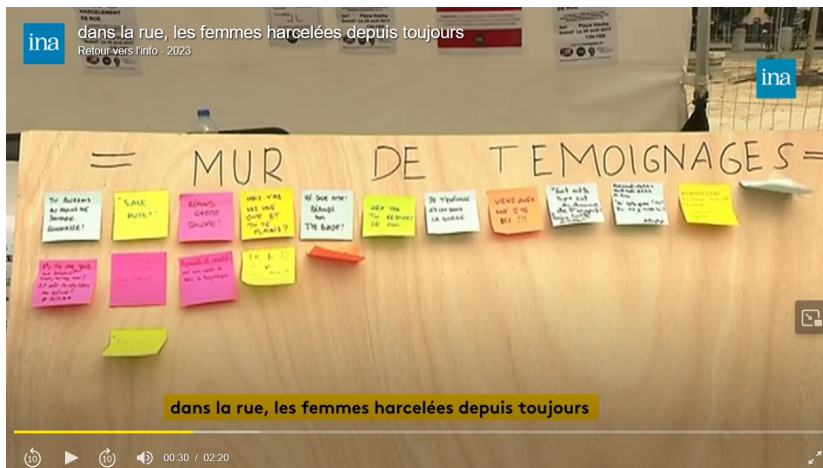
Q2. Comment qualifieriez-vous leurs gestes et leurs paroles ?

Q3. Quel est l'objectif du réalisateur ?

Q4. Qu'est-ce qui est reproché au dernier homme qui apparaît dans l'extrait ?

C. Comment le harcèlement de rue est-il devenu un problème ?

Document 2 - Dans la rue, le fléau récurrent du harcèlement des femmes



INA, « L'INA éclaire l'actu », 01.06.2023.

- Q1. Expliquez le titre de la vidéo de l'INA : « Dans la rue, les femmes harcelées depuis toujours ».**
Q2. Comment expliquer que ces comportements, aux conséquences potentiellement graves, ont longtemps été banalisés ?

Document 3 – Le harcèlement de rue devient un problème public

Les rapports entre hommes et femmes dans les espaces publics urbains font, depuis plusieurs décennies maintenant, l'objet d'un travail militant destiné à ériger en « problème public » certains comportements récurrents à l'égard des femmes relativement banalisés auparavant. D'abord développée outre-Atlantique, la lutte contre ce qui est désormais décrit et dénoncé comme le phénomène du « harcèlement de rue » a pris son essor en Europe au tournant des années 2010, lors de la médiatisation inédite de certaines expériences féminines de la ville (Peeters, 2012), relayées ensuite par la création de collectifs féministes¹ militants, spécifiquement dédiés à ce problème.

Gayet-Viaud C., Dekker M., « Le problème public du harcèlement de rue : dynamiques de publicisation et de pénalisation d'une cause féministe », *Déviance et Société*, 2021.

¹Les collectifs féministes sont des groupes qui se sont formés pour soutenir et promouvoir le féminisme.

- Q1. Qu'est-ce qu'un problème public ?**
Q2. Pourquoi et à partir de quand le harcèlement de rue est devenu un problème public ?
Q3. Quels acteurs ont contribué à la reconnaissance de ce problème public ?

Document 4 - Trois exemples de collectifs féministes mobilisés contre le « harcèlement de rue »

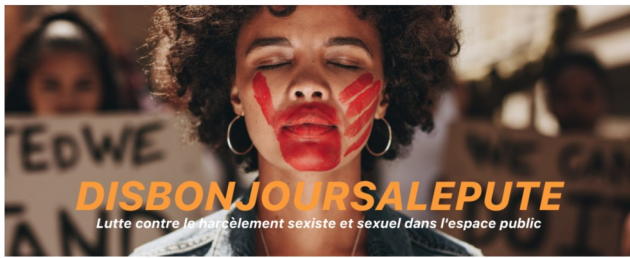
« **Stop harcèlement de rue**, c'est d'abord une réaction de colère et une aventure humaine. Réaction de colère face à un phénomène ancien comme le patriarcat, mais qui jusqu'au tournant des années 2000 n'avait pas encore de nom et passait pour un phénomène mineur et quasiment normal dans l'opinion publique. [...] »

En France, cette colère est partagée par trois femmes : Héloïse, Cécile et Danièle. Amies, militantes et déterminées, elles décident qu'il est temps d'agir également dans notre pays. C'est le début de l'aventure humaine. Elles mobilisent leurs réseaux personnels et une première rencontre est organisée début 2014 à Paris. Le collectif Stop harcèlement de rue est né ! [...] Dans la foulée des premières actions à Paris, des collectifs similaires se forment spontanément dans plusieurs villes comme Lyon, Lille, Rennes et La Rochelle.

**La différence entre
drague et harcèlement
c'est le consentement.**

Un slogan de l'association "Stop au harcèlement de rue"

<http://www.stopharcelementderue.org/qui-sommes-nous/>, consulté en février 2026.



« **Dis Bonjour Sale Pute (DBSP)** est une association à but non lucratif qui lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public, les milieux festifs, les établissements scolaires et les entreprises. Nous agissons via des actions de sensibilisation et de prévention adaptées à chaque structure. »

<https://disbonjoursalepute.com/>, consulté en février 2026.

Le mouvement des **colleuses** est né en 2019 en France avec pour objectif de dénoncer les violences faites aux femmes, le harcèlement de rue, le sexisme ordinaire et les féminicides. Ces militantes s'approprient l'espace public en collant des slogans incisifs composés de lettres noires peintes sur des feuilles A4 blanches dans les lieux de passage stratégiques des villes.



Q1. Quel a été le rôle des collectifs féministes par rapport à ce « problème public » ? Illustrez votre réponse.

Q2. Que dénoncent-ils ?

Q3. Quelles sont les normes sociales qui sont transgressées quand un homme harcèle une personne dans la rue ?

Document 5 – Une mobilisation qui se concrétise **Le harcèlement de rue interdit en France**



Radio-Canada Info, 2 août 2018.



Q1. Quels acteurs se sont saisis du problème du harcèlement de rue une fois qu'il est devenu un problème public ?

Q2. Quelles actions concrètes sont alors mises en place ?

Q3. Quel est le principal objectif poursuivi par la Secrétaire d'Etat avec la publication de cette loi ?

Document 6 – La pénalisation du harcèlement de rue

La France est le premier pays au monde à avoir instauré un délit d'outrage sexiste. L'outrage sexiste (harcèlement de rue notamment) est un délit depuis la loi du 3 août 2018 [↗](#). L'infraction d'outrage sexiste est passible d'une contravention de 4^e classe. De façon globale, cette loi crée différentes infractions pénales pour lutter contre les atteintes à la personne, en particulier envers la population féminine.

La loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur [↗](#) sanctionne encore plus sévèrement l'outrage sexiste dans certaines circonstances aggravantes, quand il est infligé à un enfant par exemple. Cet outrage aggravé est passible de 3 750 euros d'amende, avec possibilité d'une amende forfaitaire de 300 euros.

En 2024, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 3 200 infractions pour outrage sexiste ou sexuel. Ces infractions ont baissé de 5% pour la première fois depuis la mise en place du dispositif en 2018.

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr>, « Tous engagés contre le sexisme », 23/02/25.

Q1. Que signifie « pénalisation du harcèlement de rue » ?

Q2. Quel nom porte l'infraction qui sanctionne le harcèlement de rue ? Qu'encourent ses auteurs ?

Q3. Montrez en quoi cette pénalisation témoigne d'une évolution des normes ?

Document 7 – La déviance selon Howard Becker

[La déviance] est créée par la société. [...] Ce que je veux dire, c'est que les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette.

BECKER Howard S. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, p. 32-33.

Q1. Les comportements des « dragueurs » insistants du passé étaient-ils à l'époque considérés comme déviants ?

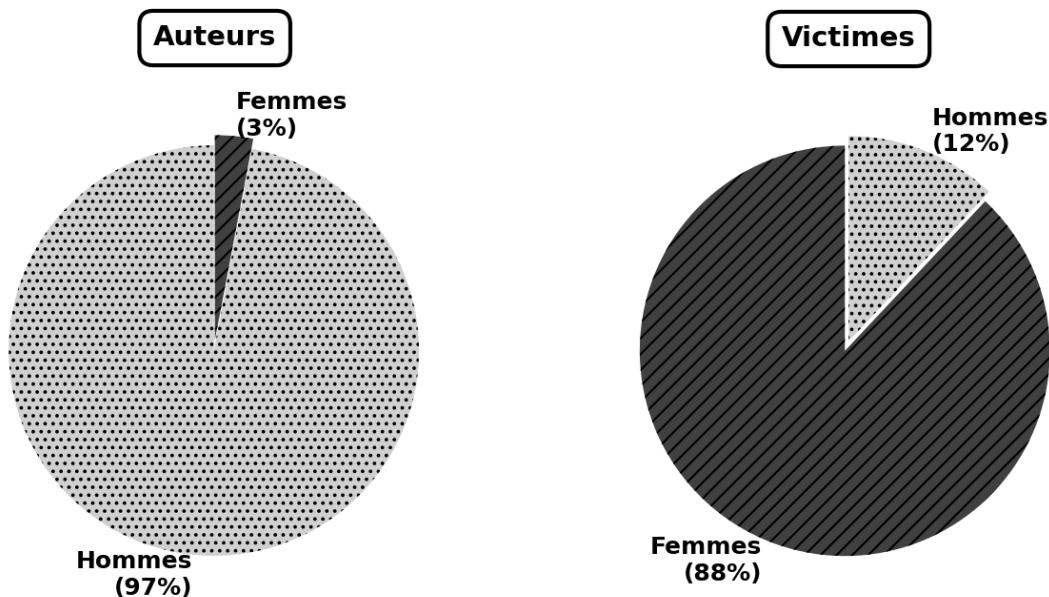
Q2. Qui a « créé » la déviance que constitue le « harcèlement de rue » ?

Q3. Expliquez la phrase soulignée.

Q4. Maintenant que vous comprenez la notion de déviance et que vous savez l'appliquer au harcèlement de rue, trouvez une autre illustration qui montre que des comportements auparavant tolérés sont devenus déviants et inversement.

D. Qui sont les individus et les groupes sociaux concernés par le harcèlement de rue ?

Document 8 - Profil des auteurs des infractions pour outrage sexiste et sexuel en 2023



Source : Ministère de l'Intérieur, SSMSI, Info rapide n°41, juillet 2024

Méthodologie : Analyse de 3 400 infractions pour outrage sexiste et sexuel enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2023. Données issues du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Q. Que nous apprennent ces données chiffrées ? Justifiez votre réponse.

Document 9 – Affiches réalisées par la Mairie de Paris contre le harcèlement de rue en 2016



Q1. Menez une analyse critique de ces affiches.

Q2. Qu'est-ce qu'un stéréotype ?

Q3. Quels sont les stéréotypes véhiculés sur les victimes et les auteurs du harcèlement ?

Document 10 – Qui sont les auteurs du harcèlement de rue ?

Bien que les discours sur les violences insistent sur la transversalité du phénomène, et sans qu'aucune population d'auteurs ne soit directement visée, la focalisation sur la rue engage à constituer certains groupes d'hommes comme dangereux. Ainsi, ce sont les hommes racisés qui restent considérés comme les principaux auteurs de troubles, ceux-là mêmes qui sont constamment renvoyés à leur culture et leur religion, et sont considérés comme signes de dérèglement, voire de pathologie de la ville, que ce soit dans des quartiers politiques de la ville ou dans des quartiers festifs du centre-ville.

[...] Dans la même veine, les campagnes de prévention, telles les zones « sans relous », où des espaces spécifiques sont déclarés interdits aux hommes « relous », ou les affiches diffusées par Paris pour sa campagne contre le harcèlement de rue, « T'es bonne, donne ton 06... », font implicitement référence aux expressions orales utilisées par des catégories spécifiques de populations. Ce faisant, elles suggèrent que le harcèlement est avant tout le fait d'hommes de catégories populaires ou racisés, quand bien même les agressions à caractère sexiste sont bel et bien présentes dans toutes sortes d'espaces publics, comme les universités par exemple, et qu'elles sont également perpétrées par des hommes de catégories favorisées qui n'utiliseraient sans doute pas un tel vocabulaire, mais n'en seraient pas moins des harceleurs.

Lieber M., « La lutte contre le harcèlement de rue et les (nouveaux) indésirables des espaces publics », *Déviance et Société*, 2021.

Q1. Qu'est-ce qu'un homme racisé ?

Q2. Quelles sont, d'après vous, les conséquences de tels stéréotypes ?

Document 11 – Le sexisme en école de commerce



[Brut, Le sexisme en école de commerce, 8 février 2020.](#)

Q1. Que dénonce l'étudiante interviewée ?

Q2. En quoi cette vidéo montre-t-elle que le harcèlement sexiste ne se limite pas à l'espace public de la rue ? Quels autres espaces sont concernés ?

Q3. Pourquoi ces violences n'ont été dénoncées que récemment et sont encore parfois invisibilisées ?

Q4. Que nous apprend-elle sur les milieux sociaux des auteurs de « violences sexistes et sexuelles » au sens large du terme ?

Synthèse

Montrez comment l'exemple du harcèlement de rue illustre le caractère socialement construit et relatif de la déviance.

Texte à trous (version élèves)

Utilisez les banques de mots de chaque paragraphe pour compléter la synthèse à trous.

Banque de mots (§1) : normes · problème public · pénalisation · entrepreneurs de morale · désignation · déviance

L'exemple du harcèlement de rue illustre bien que la déviance n'est pas une propriété intrinsèque d'un acte : elle résulte d'un processus social de _____.

Pendant longtemps, les comportements intrusifs et insistants des hommes envers les femmes dans l'espace public n'étaient pas perçus comme une transgression des _____ : ils étaient banalisés, voire valorisés. Ce n'est qu'au tournant des années 2010 que des collectifs féministes — agissant comme de véritables _____ au sens de Becker — ont contribué à nommer ce phénomène, à le constituer en _____ et à faire reconnaître ces comportements comme une transgression des normes de civilité, d'égalité et de consentement. Cette mobilisation a débouché sur une _____ progressive, avec la création du délit d'outrage sexiste en 2018. La _____ n'existait donc pas avant sa désignation : ce sont les groupes sociaux qui l'ont créée en instituant de nouvelles normes et en les faisant appliquer.

Banque de mots (§2) : stéréotypes · racisés · domination · milieux populaires · groupes sociaux · genre

La relativité de la déviance se manifeste également selon les _____ concernés. L'analyse des infractions pour outrage sexiste révèle d'abord une forte inégalité de _____ : 97 % des auteurs sont des hommes et 88 % des victimes sont des femmes. Le harcèlement de rue est donc avant tout l'expression d'un rapport de _____ entre les sexes. Mais les _____ associent spontanément ces auteurs aux seuls hommes des _____ ou _____, alors que les violences sexistes traversent l'ensemble des sphères sociales, y compris les milieux les plus favorisés (grandes écoles, institutions politiques). La désignation d'un acte comme déviant dépend donc aussi du regard que l'on pose sur celui qui transgresse la norme.

Banque de mots (§3) : conséquence · époques · sociétés · groupes sociaux · qualité

Ainsi, comme le formule Becker, la déviance « n'est pas une _____ de l'acte commis, mais une _____ de l'application, par les autres, de normes et de sanctions » — ce qui signifie qu'elle varie nécessairement selon les _____, les _____ et les _____.